

COMMUNIQUE RADIO – TELEDIFFUSE

N° 2005/2023/DG SIRAT/DEpi

ANNULATION DU COMMUNIQUE RADIO-TELEDIFFUSE N°1983/2023 PORTANT FIXATION DU PLAFOND DE BILLETS ACCEPTES SUR L'ENSEMBLE DES POSTES DE PEAGE/PESAGE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL DU BENIN

Le Directeur Général de la SIRAT SA porte à la connaissance des usagers des postes de péage/ pesage du Bénin, que le précédent communiqué portant fixation de type de billets perçus aux guichets des postes de péage/pesage est annulé.

Cependant, pour garantir une fluidité du trafic, la SIRAT SA invite tous ses usagers à faire l'appoint, ou le change à ses bureaux au niveau des péages en se garant sur les aires de stationnement, et à utiliser également les autres moyens de paiement qu'elle propose.

La SIRAT SA remercie tous les usagers de la route et les rassure de sa volonté à mettre tout en œuvre pour leur garantir de meilleurs services.



LE DIRECTEUR GENERAL